

Sujet : [INTERNET] La Tastère - centrale photovoltaïque au sol

De : fred podmore <fredpodmore15@gmail.com>

Date : 28/10/2020 07:52

Pour : pref-lasauvetat@gers.gouv.fr

l'attention de M. Contessi, Commissaire de l'EP

1. Absence de visualisation dans le document de présentation?

Je déplore qu'il n'y ait pas de visualisation du projet dans l'étude d'impact de Valeco. Je constate que depuis les hauteurs et compte-tenu de la taille semi-industrielle de la centrale PV le regard embrasse en même temps la vue sur La Sauvetat et les panneaux. Il est facile de le vérifier depuis le haut du Chemin de la Hune au niveau des poubelles. Ce phénomène de covisibilité est à prendre en compte. Une belle vue panoramique est protégée par le code du patrimoine naturel.

Dans l'étude d'impact Valeco reconnaît que l'incidence est forte et je cite: les abords dégagés coté sud rendent le projet visible depuis les routes situées aux abords du projet et depuis les hameaux situés en léger surplomb sur le projet.' Pour y remédier Valeco propose de remplacer un coloris vert par un coloris sombre pour la clôture et les constructions techniques. C'est dérisoire et cette attitude suppose un mépris total pour la sauvegarde d'un beau paysage.

Valeco n'a pas fait de photomontage en vue rapprochée, à moyenne distance et éloignée alors que c'est une recommandation du guide de l'étude d'impact.

2. Concertation?

Si la concertation doit être considérée comme un outil de réussite du projet dans le cas de La Sauvetat elle est totalement absente. Le public n'a pas été informé en amont du projet ni consulté depuis le dépôt de la demande du permis de construire. 'La participation du public doit être continue tout au long de l'élaboration du projet' (cf Installations Photovoltaïque au sol - Le Guide de l'étude d'impact)

3. Taille de la centrale

J'aurai préféré voir implanter une centrale PV plus petite, qui soit un projet local, citoyen et écologique alors que ce projet est surdimensionné.

4. Le projet a-t'il un intérêt général pour la commune?

Il n'y a pas d'intéressement au financement qui n'est pas participatif. Une fois que l'électricité 'verte' est passée dans le réseau et si nous en profitons en tant que consommateurs d'électricité cela est-il suffisant pour dire que nous sommes les bénéficiaires directs de ce projet? A mon avis les bénéficiaires directs sont Valeco et ses actionnaires, les propriétaires de la carrière et des parcelles louées à Valeco.

5. Compensation

Valeco s'engage à compenser la perte de la surface boisée par le boisement d'une parcelle de

6000 m². Valeco n'a pas encore trouvé cette parcelle et donc nous ne savons pas si elle sera d'un seul tenant ou pas et si elle se situera sur la commune de La Sauvetat.

6. En fin de vie de la centrale PV en quel état sera laissé le site?

Le propriétaire de la carrière selon le contrat qu'il a passé avec Valeco est-il dans l'obligation de remettre le site en l'état actuel sachant que la carrière est maintenant partiellement boisée et qu'elle accueille une avifaune.

7. Biodiversité

Je pense que l'impact sur la faune et la flore a été minimisé. Le retour de la biodiversité peut prendre des années. Il faut du temps pour qu'une haie même paysagée pousse suffisamment pour masquer une clôture périphérique de 2,5 m de haut et rende l'ensemble moins semblable à un camp militaire. Je revendique le droit de profiter du paysage maintenant pas dans dix ans car je crois que 'La végétation fait partie du bien commun.' (cf. Plan de paysage , Communauté de communes de la Lomagne Gersoise)

Mme Frédérique Podmore
Lieu-dit Bourrousse
32500 La Sauvetat